



L'Union  
des producteurs  
agricoles  
Montérégie



# Démystifier la fauche retardée du foin

une pratique qui contribue à protéger les espèces en péril



## Pour qui, pourquoi?

Le fait de retarder la fauche du champ de foin au complet ou en partie jusqu'au 15 juillet est considéré comme l'une des **pratiques les plus bénéfiques pour la protection des oiseaux champêtres nichant dans les prairies**<sup>1</sup>.

Avec ses années d'expérience d'utilisation de la technique de la fauche retardée du foin, la Fédération de l'UPA de la Montérégie a pu constater que de retarder la fauche sur une parcelle minimale d'un hectare permettait de **fournir une aire de nidification adéquate aux couples d'oiseaux champêtres et ainsi de protéger plusieurs nids**. De plus grandes superficies de champs de foin non fauchées vont permettre la protection d'un plus grand nombre de nids, mais un hectare est suffisant pour faire une différence. **Le programme ALUS Montérégie offre un soutien financier aux producteurs qui réalisent cette pratique**. Ces derniers peuvent être éligibles à une rétribution pour le service écologique rendu aux oiseaux en compensation de la perte de qualité que subit le foin non fauché jusqu'au 15 juillet sur un hectare.

**Le Goglu des prés et la Sturnelle des prés ont le statut d'espèce menacée au Canada alors que le Bruant sauterelle a le statut préoccupante<sup>2</sup>.**

## Espèces à statuts protégés et comment les reconnaître



**Goglu des prés**

Les mâles sont facilement reconnaissables avec leur dos et croupion blanc, leur nuque jaunâtre alors que le reste de leur plumage est noir. Les femelles, plus discrètes, ont un plumage de couleur beige clair avec de petites rayures brun foncé sur le dos et les flancs.



**Sturnelle des prés<sup>3</sup>**

Chez la sturnelle des prés, les mâles et les femelles ont les mêmes couleurs. On les reconnaît grâce à leur gorge et leur ventre jaune vif arborant une tache noire en forme de V.



**Bruant sauterelle<sup>4</sup>**

Le mâle et la femelle sont semblables : leur gorge et leur poitrine sont chamois et leurs flancs sont chamois uni ou rayé. Leur ventre est blanchâtre et leur dos est moucheté de rouille.

<sup>1</sup> Fédération canadienne de la faune [FCF]. (2021). *Des pratiques exemplaires pour une agriculture respectueuse des oiseaux*.

<sup>2</sup> Registre public des espèces en péril

<sup>3-4</sup> Crédit photo : Bernard Fréchette

# ALUS Montérégie

Le programme ALUS Montérégie est là pour vous aider à protéger des oiseaux ayant un statut d'espèce en péril au Canada tels que les Goglus des prés, les Sturnelles des prés et les Bruants sauterelles.

## Conditions générales d'admission au programme

1. Le demandeur doit être un producteur agricole tel que reconnu par le MAPAQ;
2. Le demandeur doit être membre de l'Union des producteurs agricoles (UPA);
3. Les interventions doivent être localisées sur le territoire de l'UPA de la Montérégie.

## Comment intégrer le programme ALUS en pratiquant la fauche retardée du foin

- Avoir une prairie de plus d'un hectare.
- Être disposé à retarder la fauche **d'au moins un hectare jusqu'au 15 juillet**.
- Remplir une **demande d'intérêt au programme via le [www.monteregie.upa.qc.ca/producteur/agroenvironnement/alus-monteregie](http://www.monteregie.upa.qc.ca/producteur/agroenvironnement/alus-monteregie)** et la soumettre à agroenvironnement@upa.qc.ca.\*
- Un conseiller de l'UPA Montérégie planifiera une visite avant la première fauche, avec vous et votre promoteur de projet, afin de **confirmer la présence des oiseaux à l'endroit visé par la demande**.
- Si les espèces d'oiseaux ciblées sont observées, la parcelle de fauche retardée, d'au moins 1 ha, sera **délimitée et les coordonnées GPS seront transmises au conseiller en charge du programme ALUS** afin de compléter la demande.
- Faucher le reste de votre champ en **limitant votre vitesse à moins de 10 km/h** pour permettre aux oiseaux à l'extérieur de la zone de se sauver.
- **Attendre jusqu'au 15 juillet et prendre une photo de la parcelle non fauchée et l'envoyer à votre conseiller** pour finaliser votre projet ALUS Montérégie. Vous pourrez faucher à vitesse réduite à partir de cette date, après la période de nidification.



Les agricultrices et agriculteurs qui désirent inscrire une partie de leurs terres au programme ALUS Montérégie doivent envoyer une déclaration d'intérêt en fournissant les renseignements de base sur leurs activités.

Si votre projet est accepté par le comité ALUS Montérégie, vous recevrez une lettre de confirmation et le projet peut débuter!

Rendez-vous sur le [www.monteregie.upa.qc.ca/producteur/agroenvironnement/alus-monteregie](http://www.monteregie.upa.qc.ca/producteur/agroenvironnement/alus-monteregie) pour remplir la déclaration d'intérêt.

La rétribution ALUS Montérégie pour la fauche retardée du foin d'un hectare au 15 juillet est de 450\$ par année. Sachez qu'il n'est possible d'inscrire annuellement qu'un seul hectare par entreprise agricole.

\* Il est possible de soumettre un projet avant la confirmation de la présence d'oiseaux pour réserver sa place dans l'ordre des dépôts de projets. Les projets sont acceptés selon les fonds disponibles. Une lettre du comité ALUS Montérégie confirmant le statut du projet sera envoyée en mai.

Ce projet est financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre du programme Prime-Vert.



Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :  
This project was undertaken with the financial support of:



Environnement et  
Changement climatique Canada

Environment and  
Climate Change Canada